

Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

Samedi 24 avril 2021 à 14h00 – Visio-conférence Zoom

Compte rendu

Élus présents :

Lara Armas	Alexis Cahen	Laurie Delorme
Didier Fretel	Marc Gatine	Joël Gautier
Pauline Guichard	Larbi Houari	Bachar Kouatly
Éric Le Rol	Loriane Lebret	Olivier Macard
Sophie Milliet	Emily Minaud	Jean-Baptiste Mullon
Didier Pascal	Marion Penalver	Sébastien Peter
Eloi Relange	Jean-Alain Steinfeld	Mathieu Ternault
Matthieu Vieira		

Élus représentés :

- Johanna Basti, procuration à Bachar Kouatly
- Jocelyne Wolfangel, procuration à Bachar Kouatly
- Laurie Delorme, départ à 16h38, procuration à Jean-Baptiste Mullon
- Larbi Houari, départ à 16h42, procuration à Joël Gautier

Est présente :

Mathilde Choisy, Directrice Technique Nationale, membre de droit avec voix consultative.

PREAMBULE

Le Président, Eloi Relange, ouvre la séance ce samedi 24 avril 2021 à 14h en visio-conférence du fait du contexte sanitaire actuel.

Il explique que depuis l'élection de la nouvelle équipe, il y a seulement 3 semaines, le nombre de sujets à traiter est très important et que l'implication des uns et des autres est très importante.

Le calendrier ne permet pas de convoquer la prochaine Assemblée Générale en avril du fait de la nécessité statutaire de réunir ce comité directeur en amont.

Il demande l'accord aux personnes présentes afin de pouvoir enregistrer cette réunion uniquement pour faciliter l'élaboration du relevé de conclusions. Personne ne s'y opposant, l'enregistrement peut donc démarrer. Il sera détruit après la rédaction indiquée.

Le Secrétaire Général, Didier Fretel, fait lecture des procurations reçues.

Le Président soumet au vote du Comité Directeur deux demandes d'ajouts à l'ordre du jour.

Emily Minaud demande s'il est possible d'ajouter une discussion sur une éventuelle annulation des processus de qualifications dans les Ligues pour les championnats de France des jeunes, sources selon elles de conflits dans les régions.

Eloi Relange indique préférer discuter de tels sujets directement avec les Ligues. L'ordre du jour étant très dense, on peut en discuter brièvement mais sans vote lors du volet « compétitions ».

Vote n°1 : Approuvez-vous les deux demandes d'ajouts à l'ordre du jour proposées par le Président ?

Pour : 24 voix (unanimité)

Le Président soumet immédiatement l'une des deux questions ajoutées précédemment.

Vote n°2 : Approuvez-vous le report d'une semaine, au samedi 26 juin 2021, des examens d'arbitrage à la demande de la Direction Nationale de l'Arbitrage ?

Pour : 24 voix (unanimité)

INSTITUTIONNEL

Vote n°3 : Approuvez-vous le relevé de conclusions du Comité Directeur du 3 avril 2021 ?

Pour : 24 voix (unanimité)

Choix de la date de la prochaine Assemblée Générale :

La date du 24 avril est indiquée comme étant à confirmer dans le calendrier de la saison 2020-2021. Cette date ne peut pas être retenue en raison de la proximité de l'Assemblée Générale électorale, organisée seulement 3 semaines auparavant. Le Comité Directeur doit être réuni en amont afin notamment d'arrêter les comptes (ce qui n'a pas été encore fait) et de se prononcer sur un budget prévisionnel à présenter lors de l'Assemblée Générale. Du fait des délais de convocation du Comité Directeur puis de l'Assemblée Générale (15 jours à chaque fois), il n'est donc tout simplement pas possible de tenir cette dernière 3 semaines après l'élection fédérale.

Il a été envisagé la date du 22 mai lors de la réunion du bureau du 6 avril dernier pour cette Assemblée Générale. Le top 16 ne pouvant désormais plus se tenir à la fin mai, il est donc proposé aux élus de choisir entre le 22 et le 29 mai. Le 22 mai marque le début du week-end de Pentecôte. Une large majorité semblant se dégager pour le 29 mai 2021, cette date est soumise au vote.

Vote n°4 : Approuvez-vous la date du samedi 29 mai 2021 pour la tenue de l'Assemblée Générale de la FFE ?

Pour : 24 voix (unanimité)

FINANCES

Le Président, Eloi Relange fait une présentation sommaire des comptes annuels de l'exercice écoulé portant sur l'année 2020, tels qu'ils ont été préparés par les équipes en place l'an passé. Les comptes présentés ne sont pas ceux de la nouvelle mandature. Ils ont été validés par l'Expert-Comptable et le Commissaire aux Comptes et ne présentent pas de soucis majeurs. Le solde positif à hauteur de 111 282 € est dû aux moindres dépenses et aux aides consécutives de la Covid. Il y a cependant 30 % de licenciés en moins sur la saison sportive ; l'enjeu est de les récupérer.

Il passe la parole à Éric Le Rol, Trésorier de la FFE, pour une présentation plus détaillée des comptes adressés il y a peu de temps.

1) Comptes 2020

En préambule, Éric Le Rol tient à faire savoir, qu'avec Didier Pascal, Trésorier – Adjoint, il forme une équipe soudée, aux relations permanentes; ceci ayant pour objectif de pouvoir répondre à toute sollicitation en cas d'absence du titulaire qui reste dans tous les cas le seul responsable civilement et juridiquement des aspects financiers. Il précise qu'il présentera aux élus le bilan de l'année 2020 et que Didier Pascal exposera le budget prévisionnel 2021.

Les comptes de l'année 2020 ont été établis par le cabinet d'expertise-comptable de la FFE et discutés lors de la réunion du 2 avril 2021 en présence du Trésorier de l'équipe précédente, Bruno Delport, de la Directrice Générale, Mathilde Choisy, avec des remarques du Commissaire aux Comptes.

Au cours de cette réunion, il a été procédé à des ajustements mineurs et à la prise en compte de provisions pour risque concernant 5 litiges en cours non réglés au 31 décembre 2020 ; un autre litige a été soldé pour donner suite à un résultat obtenu en 2021 avant publication des comptes.

Éric Le Rol présente dans le détail la raison et le risque financier encouru pour chacun de ces litiges. Il évoque notamment le dossier de Jordi Lopez, pour lequel l'avocate de la FFE a conseillé une augmentation de la provision initiale de 30 000 €, estimant que le risque aux prud'hommes pour la Fédération se situait en réalité entre 60 000 € et 105 000 €. Le montant total de provisions complémentaires pour risques s'élève à 90 500 €.

Il informe que l'affaire soldée concerne le litige par suite de la plainte de l'AIDEF contre la FFE et le Président en place à l'époque des faits incriminés. Grâce uniquement à l'avocat de Jean-Claude Moingt, l'avocate de la FFE s'étant abstenue de toute intervention, un non-lieu est intervenu pour la FFE. Le risque ayant disparu, la provision a été soldée et le montant de 10 000 € revient en disponibilité en 2020.

En fin de réunion, le cabinet d'expertise-comptable a pu attester de la cohérence et de la vraisemblable « sans réserve » des comptes fédéraux ; ces derniers ayant été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes en tenant compte du nouveau plan comptable pour les associations, applicable au 1^{er} janvier 2020.

Éric Le Rol invite maintenant le Comité Directeur à procéder à l'examen détaillé des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Il fait un rapide résumé du compte de résultat et du bilan. Le résultat de l'exercice 2020 se solde par un excédent qui s'établit à 111 282 €. Il précise que les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations et explications requises.

Les pièces comptables font apparaître un montant inférieur à 7 000 € de pièces ne pouvant pas être normalement prises en compte comme justificatifs. Éric Le Rol précise que ces pratiques ne seront plus admises dorénavant avec la mise en place de la nouvelle équipe.

Éric Le Rol commente ensuite dans le détail le document transmis au préalable aux membres du Comité Directeur. Il indique le montant et la représentation de chaque valeur en pourcentage par rapport au montant total de dépenses ou recettes selon les cas.

Il attire particulièrement l'attention sur les points suivants :

- Le mécénat basé sur les relations personnelles du Président est un risque majeur à l'opposé d'un sponsoring contractuel sur plusieurs années, lié à la Fédération.
- Les affiliations des clubs et les licences ont représenté 71,4 % des recettes totales et couvrent uniquement les coûts du siège et des organes statutaires et de contrôle. Il demande à chaque membre du Comité Directeur de garder en mémoire ces informations lors de toutes discussions sur le montant de la licence et de l'affiliation pour la prochaine saison.

Éric Le Rol complète son argumentation par 6 points qui ont mérité une attention particulière et qu'il reprendra également lors de la prochaine Assemblée Générale.

Il conclut sa présentation en indiquant que :

- L'analyse comptable montre que la FFE s'est recroquevillée sur elle-même en minimisant tous frais liés aux activités du fait de la crise sanitaire. Le peu de fonds propres et de réserves depuis toujours, malheureusement indispensables en cas d'événement exceptionnel, est un levier cruellement manquant.
- L'excédent de l'exercice constitue un résultat en trompe l'œil, qu'une analyse détaillée démontre. Quitte à se recroqueviller sur elle-même, la Fédération aurait dû aller au maximum possible afin d'en améliorer le résultat qui aurait pu être vraisemblablement doublé. Cette action aurait pu dégager des fonds propres pour les affecter au plan de relance notamment sur le montant des licences.

Éric Le Rol sollicite les questions concernant cette présentation.

Olivier Macard demande qui va signer la lettre d'affirmation pour que le Commissaire aux Comptes puisse délivrer le certificat de conformité des comptes. Eloi Relange répond que c'est à lui de le faire en tant que Président même s'il s'agit de comptes qu'il n'a pas réalisés.

Jean-Alain Steinfeld souhaite rendre hommage au travail considérable accompli par les uns et les autres ; travail rendu encore plus difficile du fait de la crise sanitaire. Il explique que l'exposé montre bien les grands enjeux à venir.

Matthieu Vieira demande de repréciser le montant sur lequel on ne tient pas rigueur dont il a été question plus haut.

Éric Le Rol répond que c'est un montant de moins de 7 000 € en indiquant qu'il correspond à une multitude de petites sommes avec des documents justificatifs non reconnus comme étant valables mais les dépenses ont bien eu lieu.

Eloi Relange ajoute que l'on va plutôt se concentrer sur l'avenir et le prévisionnel.

Vote n°5 : Approuvez-vous l'arrêt des comptes de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 faisant apparaître un résultat positif de 111 282 € ?

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : .. 5 voix (Marc Gatine, Bachar Kouatly 3 voix et Olivier Macard)

2) Prêt PGE BNP Paribas :

Le Président évoque maintenant le sujet du prêt PGE BNP Paribas de 339 800 € auquel il faut ajouter la Commission de Garantie Additionnelle de 2 933,39 €. On arrive à la date anniversaire et il faut se positionner par rapport aux propositions de la banque pour son remboursement.

La Commission de Garantie de l'État sera prélevée en totalité pour un montant de 840,59 € à la date d'échéance initiale du prêt.

Il donne aux élus les conditions financières de ce prêt dont le coût total sera de 5 316,32 €. Un allongement de la durée de remboursement augmente son coût total mécaniquement.

Le Bureau propose de conserver ce prêt afin de faire face à d'éventuelles difficultés et autres incertitudes du fait de la crise sanitaire. Il propose d'en effectuer le remboursement sur 3 années afin qu'il soit définitivement amorti à l'orée de la prochaine mandature.

Bachar Kouatly juge qu'il n'est pas prudent de ne pas vouloir garder ce prêt plus longtemps face à tant d'incertitudes. Il est selon lui risqué de vouloir le rembourser sur seulement 3 ans.

Vote n°6 : Approuvez-vous l'échelonnement du remboursement du PGE sur 3 ans ?

Pour : 19 voix

Contre : 3 voix (Bachar Kouatly 3 voix)

Abstentions : .. 2 voix (Marc Gatine et Larbi Houari)

3) Montant de l'indemnité du Président de la FFE :

Il est rappelé aux élus que conformément à l'article 8.2 des statuts de la FFE, la rémunération du Président de la FFE est de droit, sauf si celui-ci y renonce expressément.

Le barème de la Convention Collective Nationale du Sport fixe une rémunération minimale en fonction du groupe hiérarchique. Conformément à ce qui a été clairement annoncé durant la campagne électorale, le bureau propose comme montant le minimum prévu pour les emplois du groupe 8 (celui de cadre dirigeant), à savoir 28,86 fois le salaire minimum conventionné, fixé à 1469, 24 € bruts annuels au 1^{er} janvier 2020.

En application de l'article 7.6 des statuts fédéraux, le Président est invité à quitter la réunion durant la discussion au sujet du montant précité.

Le Vice-Président, Jean-Baptiste Mullon prend la Présidence de la séance. Il rappelle que ce vote concerne le montant annuel de la rémunération et non pas son principe.

Didier Fretel précise que le Président n'a pas renoncé expressément à cette rémunération comme il est dit dans les statuts.

Joël Gautier dit qu'il n'a pas de difficultés avec le montant et le principe de la rémunération annoncé durant la campagne mais s'interroge du timing en début de mandat et préfère que ce sujet soit vu en octobre. Nous avons 40 % de licenciés en moins avec une activité échiquéenne en berne.

Jean-Baptiste Mullon répond qu'il est proposé une rémunération immédiate car le Président est au travail chaque jour depuis le 4 avril y compris sur la recherche de partenaires. Il répète que le montant minimum est proposé.

Bachar Kouatly donne lecture d'un texte : il commence par faire remarquer que ce sujet est le premier acte du Président en pleine crise Covid et que cela interpellera selon lui la majorité des clubs. Il dit avoir sincèrement cru que le Président y renoncerait au vu de la situation difficile du pays. Il ajoute que cette rémunération avait certes été annoncée mais que ça ne la rend pas légale selon lui pour autant. Il estime que depuis que la FFE a été reconnue d'utilité publique en 2015, la rémunération ne peut être votée qu'en Assemblée Générale. Il remet en cause la légitimité du Comité Directeur pour se prononcer sur cette rémunération et met en avant les statuts obsolètes selon lui qui ne pourraient justifier ce vote. Il ajoute que, une telle décision va à l'encontre du code du sport et qu'elle met en danger l'agrément sport de la FFE, ce qui pénaliserait tous les clubs. Il affirme que le Ministère en aura connaissance dès lundi et avertit le Comité Directeur du risque selon lui encouru en espérant que ceci sera pris en compte. Il redit qu'il faut changer les statuts puis attendre le vote de l'Assemblée Générale et relaie la proposition de Joël Gautier d'attendre quelques mois.

Jean-Baptiste Mullon dit ensuite que la démarche a été encadrée et qu'il n'est pas utile de débattre ici sur la légalité de la demande, car cela a été fait à de nombreuses reprises durant la campagne.

Il explique que le Bureau ne pense pas la même chose. Il rappelle que la campagne de l'équipe en place a été faite en toute transparence et que les clubs ont voté en toute connaissance de cause.

Bachar Kouatly l'interrompt en disant que 41 % des clubs ont voté pour cette mesure et que 59 % n'ont pas voté pour.

Jean-Baptiste Mullon lui répond qu'il ne peut pas interpréter le résultat du vote des clubs sur ce point précis et redit la transparence qui a été effectuée à ce sujet durant la campagne et que l'équipe en place, ayant remporté l'élection, met naturellement ce sujet au vote ce jour.

Bachar Kouatly redit que le Ministère sera averti dès lundi.

Jean-Baptiste Mullon conclut que tout sera très bien encadré juridiquement.

Matthieu Vieira confirme que ce vote est légal, comme l'a fait par exemple la Fédération Française de Rugby, reconnue d'utilité publique depuis 1922 et comme elle l'a fait lors de son dernier Comité Directeur d'octobre 2020 votant la rémunération de 3 dirigeants.

Larbi Houari ne souhaite pas entrer dans une polémique sur ce sujet et dit que tout profil doit pouvoir se présenter à la Présidence de la FFE et pas seulement ceux qui en auraient les moyens financiers. Il évoque un souci de déontologie selon lui en temps de crise et pose la question de la légalité. Il demande si ce vote ne pourrait pas être soumis à l'Assemblée Générale du 29 mai prochain en expliquant qu'un Président qui a commencé à travailler dès le début du mandat ne peut pas attendre que l'activité reprenne pour être rémunéré. Ceci permettrait de faire les vérifications auprès du Ministère d'ici l'Assemblée Générale sans créer une gêne sur un sujet qu'il estime idéologique et susceptible d'entraîner un malaise dans ce Comité.

Matthieu Vieira dit qu'il faut se référer aux Statuts qui énoncent cette possibilité de rémunération de membres du Bureau avec un cadre par le code général des impôts. Cette rémunération n'est pas liée au statut d'utilité publique puisque toutes les Fédérations Sportives agréées le sont. Il redit bien que c'est le Comité Directeur qui fixe alors le montant de la rémunération hors la présence du ou des intéressés à la majorité des deux tiers.

Bachar Kouatly redit que selon lui nos statuts sont obsolètes. Ils sont selon lui basés sur le principe de « l'intérêt général » lorsqu'ils ont été refaits en 2016. Il poursuit en disant que son équipe ne les a pas remis à jour ensuite à ce sujet car il ne pensait pas à ce que des membres du Bureau d'alors soient rémunérés. Il renvoie à nouveau vers l'arrêt du Conseil d'État du 28 avril 2020. Il dit que seules les Fondations peuvent passer par leur organe dirigeant pour ce vote.

Matthieu Vieira lui répond qu'il a brandi ces arguments tout au long de sa campagne et que ceux-ci ne tiennent pas. Il explique que les Fédérations Sportives ne sont pas liées aux statuts-types des associations reconnues d'utilité publiques mentionnés par le Conseil d'État. Elles restent liées à l'article L 131-8 du Code du Sport. Il renvoie à nouveau vers le Comité Directeur de la Fédération Française de Rugby du 21 octobre 2020. Il dit que nos statuts ne sont pas obsolètes et précise que la légalité juridique de ce vote a été vérifiée.

Bachar Kouatly dit que les juridictions en décideront.

Marc Gatine dit que l'exemple du Rugby est une exception car selon lui, sur les 117 Fédérations agréées, seules 17, de tailles non comparables à la nôtre ont un Président rémunéré. Il dit qu'il n'a pas la même lecture des textes que le Bureau Fédéral et que le Conseil d'État n'aura possiblement pas la même lecture que nous ; le risque étant pris.

Jean-Alain Steinfeld estime que tout a été dit à ce sujet par les listes durant la campagne. Il revient sur les nombreux conflits d'époques passées et qu'il faudrait éviter de perdre de l'énergie et de l'argent de manière stérile. Il pense que tout travail doit être rémunéré dès son premier jour.

Larbi Houari demande si le vote porte aussi sur la date de démarrage.

Matthieu Vieira précise que la rémunération du président démarre dès le début du mandat.

Vote n°7 : Approuvez-vous la fixation du montant de la rémunération du Président à 28,86 fois le Salaire Minimum Conventionné (montant au 1^{er} janvier 2020 : 1 469,24 €) ?

Pour : 16 voix

Contre : 7 voix (Marc Gatine, Joël Gautier, Larbi Houari, Bachar Kouatly 3 voix et Sophie Milliet)

Abstentions : .. 0 voix

L'article 7.6 des statuts fédéraux indique que ce vote doit recueillir au moins 2/3 des membres présents. Avec 16 voix pour sur 23 possibles (L'intéressé ne votant pas), la rémunération proposée est donc adoptée.

Le Président, Eloi Relange peut reprendre la Présidence de séance après avoir rejoint la réunion.

4) Budget prévisionnel 2021 :

Commence alors l'examen du budget prévisionnel 2021 présenté par Didier Pascal, Trésorier Adjoint.

Ce budget est difficile à réaliser en période de pandémie. Il est aussi contraint aux dépenses déjà engagées depuis le début de l'année

Il présente un budget prévisionnel en équilibre pour un montant de 1 332 830 €.

Une nouvelle baisse d'affiliations est envisagée par rapport à 2020 à hauteur de 20 %.

Les dépenses sur les organes statutaires sont resserrées au maximum du fait de gestions souvent en distanciel.

Le siège social coutera un peu plus avec des charges salariales en plus mais des charges immobilières en baisse.

Les incertitudes sont grandes sur les compétitions. Un championnat de France adultes serait négatif pour le budget ; celui des jeunes serait positif.

Des formations sont maintenues comme les masterclass.

Des partenaires vont nous rejoindre et sont programmés à hauteur de 140 000 €.

Didier Pascal invite maintenant les membres du Comité Directeur à le questionner.

Larbi Houari demande si l'on a une idée de l'origine des 140 000 € indiqués comme partenaires non-fléchés, donc comme mécènes.

Eloi Relange dit que la « cellule » de travail auprès des partenaires est en action et fait part de son optimisme à ce sujet. Le plan d'action et la feuille de route sont en place. Les dossiers doivent être bien préparés pour les rendez-vous possibles fin-mai à mi-juin. Le carnet d'adresses est là et les produits à proposer sont en préparation.

Bachar Kouatly ajoute aussitôt que selon lui mettre la mention partenaires non-fléchés signifie qu'il n'y a pas de partenaires et qu'il n'y en aura pas du fait de la crise et de l'absence de compétitions. Il dit que vouloir présenter ce budget en équilibre de cette manière est se moquer de monde. Il ajoute qu'un budget prévisionnel peut être en déficit. Il espère quand même que les partenaires seront là.

Jean-Baptiste Mullon indique que ce budget prévisionnel est bâti en toute prudence dans une logique de scénario « catastrophe » pour la FFE, à savoir une crise sanitaire pouvant perdurer et des compétitions internationales parfois couteuses se déroulant malgré tout à l'étranger, avec une baisse continue du nombre de licenciés. Il redit que c'est un prévisionnel extrêmement prudent et que tous les facteurs pouvant impacter négativement le budget n'arriveront probablement pas tous.

Vote n°8 : Approuvez-vous la présentation de ce budget prévisionnel en Assemblée Générale pour approbation ?

Pour : 17 voix

Contre : 5 voix (Marc Gatine, Larbi Houari et Bachar Kouatly 3 voix)

Abstentions : .. 2 voix (Joël Gautier et Sophie Milliet)

Dans la continuité de l'examen du budget prévisionnel, il est proposé de soumettre à la prochaine Assemblée Générale, après concertation avec les Ligues Régionales, une licence d'été à tarif réduit afin de ramener un maximum de personnes vers notre Fédération si les compétitions pouvaient reprendre.

Ces modalités seraient à construire avec les Ligues Régionales. Elle pourrait être valable du 1^{er} juin au 31 août 2021 et donner les mêmes droits pour jouer que la licence A avec une tarification à construire.

Il est précisé qu'il s'agit d'un engagement de campagne de l'équipe actuelle.

Larbi Houari demande s'il s'agirait de la création d'une nouvelle licence et si c'est seulement à caractère temporel pour cette fin de saison. Il ajoute son souhait de voir perdurer à l'avenir ce principe.

Eloi Relange indique qu'il sera nécessaire à mi-mandat de travailler sur le « mille-feuilles » des licences. Cette licence ne sera que temporaire.

Larbi Houari dit qu'une licence d'été a déjà été expérimentée en Occitanie et renouvelle son souhait de voir se poursuivre ce dispositif, susceptible d'amener de nouveaux licenciés.

Matthieu Vieira ajoute qu'il existe un doute sur la possibilité de changer des tarifs de licences en cours de saison, d'où le fait de créer une nouvelle licence pour cette période estivale à venir. L'Assemblée Générale est qualifiée pour créer des dispositifs temporaires ou expérimentaux.

Vote n°9 : Approuvez-vous la proposition de soumettre à l'Assemblée Générale la création d'un nouveau type de licence tel que décrit précédemment ?

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : .. 4 voix (Marc Gatine et Bachar Kouatly 3 voix)

Bachar Kouatly souhaite que soit publié dans ce compte rendu que son abstention vient du fait qu'il n'a pas bien compris la disposition faisant l'objet du vote. Il demande pourquoi n'avoir pas d'abord fait la concertation avec les Ligues.

Didier Fretel dit que l'été est devant nous et qu'il faut avancer. Matthieu Vieira dit que suite au vote, la concertation peut s'engager.

Le Président aborde ensuite la question des droits d'homologations des tournois.

Conformément à son engagement pris durant la campagne électorale, le Bureau souhaite proposer la gratuité de tous les droits d'homologations pour tous les tournois organisés jusqu'au 31 décembre 2021. Les sommes ainsi économisées par les clubs organisateurs pourront leur être bien utiles pour la relance à venir. Ces tournois favoriseront la prise de licences à la rentrée.

Bachar Kouatly indique que la Fide ne facture rien jusqu'en 2022 sur les rapides et blitz seulement. Il est donc d'accord pour dispenser ces deux types de tournois de droits d'homologation. Par contre, pour les tournois en cadences dites lentes, il s'inquiète du coût pour les finances de la FFE et n'est pas d'accord à ce titre.

Larbi Houari demande s'il est possible de séparer le vote en deux, à savoir un vote sur les rapides et blitz et un autre sur les cadences lentes.

Eloi Relange n'en voit pas l'intérêt puisqu'il semble y avoir un consensus sur les rapides et blitz. L'enjeu du vote porte donc sur les tournois à cadences lentes.

Vote n°10 : Approuvez-vous la gratuité des droits d'homologation pour tous les tournois jusqu'au 31 décembre 2021 ?

Pour : 20 voix

Contre : 3 voix (Bachar Kouatly 3 voix)

Abstentions :1 voix (Marc Gatine)

Bachar Kouatly et Marc Gatine souhaitent que les raisons de leurs votes respectifs soient portées dans ce compte rendu, à savoir qu'ils se prononcent bien pour l'exonération des droits d'homologation pour les rapides et blitz mais qu'ils ne l'approuvent pas pour les tournois à cadences lentes.

S'ensuit un point d'informations sur la campagne ANS 2021. La campagne a pu être lancée en temps et en heure. Didier Pascal donne la composition du Comité Technique de cette campagne composé de Mathilde Choisy, Sébastien Joie, Laurent Nouhaud, Éric Vignelles et Didier Pascal.

Le Comité de pilotage, chargé d'instruire les demandes est en cours de constitution. Il doit être fait appel à un représentant des organes déconcentrés et des clubs.

Les dossiers doivent être déposés d'ici au 18 mai via le compte asso.

Mathilde Choisy précise que le montant total alloué cette année pour la FFE est de 384 300 € et est en hausse de presque 40 % cette année dont 70 000 € pour le plan de relance.

Elle s'étonne de ne pas voir pour l'instant, au vu des premiers dossiers déposés par des clubs ou organes déconcentrés, de demandes portant sur le plan de relance.

Le Bureau Fédéral proposera un point d'informations en visio-conférence ou via le canal Twitch de la FFE le mardi 27 avril prochain. Une autre réunion publique pourrait être envisagée avant la date limite de dépôt des dossiers du 18 mai 2021.

Didier Pascal ajoute que le dispositif « service aux clubs » annoncé durant la campagne va se mettre en place rapidement.

Eloi Relange ajoute que la volonté de communiquer auprès des clubs et des organes déconcentrés et de les informer est grande pour les aider au mieux.

Didier Pascal ajoute que l'an passé, peu d'organes déconcentrés ont déposé des dossiers.

Eloi Relange précise qu'il est assez facile pour ces organes d'obtenir ainsi des financements.

DIRECTIONS ET COMMISSIONS

Le Président, Eloi Relange, remercie toutes les personnes qui se sont investies dans ces différentes Directions et Commissions durant la mandature précédente.

Il faut maintenant reconstruire les Commissions Statutaires qui manquent cruellement à l'heure actuelle et qui sont les plus urgentes. De nombreux dossiers s'empilent par exemples dans le secteur disciplinaire. Les Commissions Participatives seront constituées ultérieurement.

Matthieu Vieira, Jean-Baptiste Mullon, aidés par Mathilde Choisy pour la Commission Technique ont abattu un énorme travail avec de multiples appels.

Suite à un appel à candidatures lancé via le site Fédéral, Matthieu Vieira donne le chiffre de 160 réponses pour intégrer ces Directions et Commissions statutaires ou non. Il souligne la très grande qualité des candidatures reçues et que cet appel a permis de connaître des personnes avec des parcours et des expériences pas forcément connus des élus nationaux. Un équilibre géographique a parfois été cherché.

1) Commission Technique :

Mathilde Choisy, Directrice Technique Nationale, présente au Comité Directeur les personnes suivantes pour la Commission Technique :

- Eloi Relange, Président de la FFE, Membre de droit
- Mathilde Choisy, Directrice Technique Nationale, Membre de droit
- Jean-Christophe Carpentier, Président de la Commission Technique
- Bruno Adeline
- Khaled Benaddou
- Dominique Gaudé
- Alain Lucazeau
- Benoît Noyelles
- Denis Regaud
- Stéphane Renard
- Sylvain Rivier

Vote n°11 : Approuvez-vous la composition ainsi proposée de la Commission Technique ?

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstentions :4 voix (Marc Gatine et Bachar Kouatly 3 voix)

2) Direction Nationale de l'Arbitrage :

John Lewis a été nommé Directeur National de l'Arbitrage par le Président, Eloi Relange. John Lewis soumet au Comité Directeur la composition suivante de la Direction Nationale de l'Arbitrage :

- John Lewis, Président
- Loriane Lebret, Directrice Nationale de l'Arbitrage adjointe
- Khaled Benaddou, Directeur technique
- Julien Clarebout, Directeur des règlements
- Dominique Dervieux, Directeur de la communication
- Rachid Heddache, Directeur de l'éducation
- Chantal Hennequin, Directrice des titres
- Pierre Lapeyre, directeur juridique

Vote n°12 : Approuvez-vous la composition ainsi proposée de la Direction Nationale de l'Arbitrage ?

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstentions :4 voix (Marc Gatine et Bachar Kouatly 3 voix)

3) Commission Fédérale de Discipline :

Matthieu Vieira dit que, comme pour la Commission d'Appel, il est important d'avoir beaucoup plus que les 3 membres minimum prévus par nos règlement fédéraux, au vu de la charge de travail et pour être certain d'avoir le quorum présent à chaque audience. Il remercie la proposition par Joël Gautier de confier la présidence à Rémi Helfer; ce dernier ayant participé au renouvellement de la Commission et s'en voit remercié.

Est proposée par le Bureau Fédéral la composition suivante pour la Commission Fédérale de Discipline :

- Rémi Helfer, Président
- Jocelyn Azzegag
- Virgile Chanel
- Benjamin Darmon
- Dominique Dervieux
- Hugues Giraud
- Christophe Hucault

Joël Gautier, en tant que Président sortant, salue le travail de qualité mené pour parvenir à reconstituer cette Commission ce jour. Il salue aussi le travail remarquable des personnes qu'il a pu avoir à ses côtés durant sa Présidence de cette Commission, ainsi que celui des Instructeurs Fédéraux. Il ne peut plus poursuivre de mission dans cette Commission du fait de son élection au Comité Directeur. Il a proposé de nommer Rémi Helfer à la Présidence de cette Commission, personne dont il connaît les compétences et la motivation pour cette tâche.

Larbi Houari se joint à la remarque de Joël Gautier.

Jean-Baptiste Mullon tient à adresser à Joël Gautier les plus vifs remerciements du Bureau Fédéral pour son travail de qualité dans cette Commission difficile, et pour avoir aussi facilité la recomposition de cette Commission.

Bachar Kouatly déplore qu'il n'y ait pas de femmes proposées, surtout avec des affaires de violences sexuelles susceptibles d'arriver devant cette Commission. Il votera donc contre cette composition.

Matthieu Vieira répond qu'il a fallu composer en l'absence de candidates.

Vote n°13 : Approuvez-vous la composition ainsi proposée de la Commission Fédérale de Discipline ?

Pour : 20 voix
 Contre : 3 voix (Bachar Kouatly 3 voix)
 Abstentions :1 voix (Marc Gatine)

4) Commission d'Appel :

Le Bureau Fédéral propose là aussi une Commission comprenant davantage de membres que les 3 minimum requis. La proposition est faite avec la Présidente sortante, Aurélie Dacalor qui se voit remerciée pour son investissement et reconduite à cette fonction.

- Aurélie Dacalor, Présidente
- Timothée Heinz
- David Lévy
- Philippe Sauvé
- Sabrina Scolari
- Jean-Luc Violeau

Vote n°14 : Approuvez-vous la composition ainsi proposée de la Commission d'Appel ?

Pour : 20 voix
 Contre : 0 voix ()
 Abstentions :4 voix (Marc Gatine et Bachar Kouatly 3 voix)

5) Instructeurs Fédéraux :

Maître Jean-Pierre Lepetit est actuellement le seul Instructeur Fédéral. Il ne peut pas gérer à lui seul cette tâche. Il est donc urgent de nommer un ou plusieurs autres Instructeurs Fédéraux.

Matthieu Vieira explique le rôle essentiel des Instructeurs Fédéraux.

Le Bureau Fédéral propose de nommer comme Instructeurs Fédéraux les deux personnes suivantes, n'ayant reçu qu'une candidature pour rejoindre Jean-Pierre Lepetit :

- Jean-Pierre Lepetit
- Pierre Leblic

Joël Gautier approuve la volonté de compléter le nombre d'Instructeurs. Il ajoute qu'il est très important selon lui d'avoir des personnes ayant des qualités juridiques soit par la formation, soit par l'expérience dans cette fonction. Il s'inscrit en faux contre la proposition de Pierre Leblic dont il juge le profil trop politique sans forcément avoir les qualités juridiques requises, ni une parfaite connaissance des textes disciplinaires incluant ceux de la Fide. En tant que Président de Ligue, il souligne un risque

de conflit d'intérêt. Il avait émis des réserves de même type pour l'entrée de Larbi Houari il y a quelques années dans la Commission Fédérale de Discipline. Il pense que d'autres personnes ont de meilleurs profils selon lui. Joël Gautier préconise plutôt Hugues Giraud pour cette fonction.

Matthieu Vieira s'inscrit en faux contre un risque de conflit d'intérêt du fait que Pierre Leblic est Président de Ligue. Il n'instruira pas tous les dossiers, et ne sera donc pas impliqué sur les dossiers le concernant de près ou de loin. Il poursuit en disant qu'il est en désaccord sur le profil concernant la fonction d'Instructeur. Il cite le cas d'Antoine Canonne, Médecin, qui a effectué cette fonction il y a quelques années en donnant pleine satisfaction. Il conteste une éventuelle méconnaissance des textes par Pierre Leblic.

Joël Gautier mentionne l'expérience préalable d'Antoine Canonne au sein de la Commission Fédérale de Discipline en tant que Président.

Larbi Houari rejoint Joël Gautier et ajoute que selon lui Pierre Leblic n'a pas de connaissance suffisante des textes fédéraux. Il pense que l'on a, toujours selon lui, tout faux sur ce profil. Il cite une situation interne à la Ligue d'Occitanie qu'il trouve orientée.

Eloi Relange dit qu'il n'y a que deux candidatures et que la réflexion sera poussée pour voir s'il y a des alternatives à proposer au prochain Comité Directeur.

Larbi Houari demande à repousser ce vote, ne souhaitant pas qu'on revienne sur une nomination éventuellement plus tard.

Jean-Baptiste Mullon ajoute que le nombre d'Instructeurs Fédéraux a pour vocation à être encore augmenté et que bien évidemment, le Bureau Fédéral nommera les Instructeurs en fonction des affaires à instruire afin qu'il n'y ait aucun risque de conflit d'intérêt ou de méconnaissance éventuelle.

Bachar Kouatly estime que Pierre Leblic est une personne partielle, purement « politique », et que le manque de candidature ne justifie pas sa nomination.

Vote n°15 : Approuvez-vous la nomination de Pierre Leblic comme Instructeur Fédéral aux côtés de Jean-Pierre Lepetit ?

Pour : 16 voix

Contre : 6 voix (Joël Gautier, Larbi Houari, Bachar Kouatly 3 voix, Marc Gatine)

Abstentions :2 voix (Sophie Milliet et Marion Penalver)

6) Commission d'Homologation :

Le Bureau Fédéral propose la composition ci-après :

- Dominique Dervieux, Président
- Mickaël Boileau
- Julien Clarebout
- Olivier Minaud
- Fabrice Tur

Laurie Delorme informe qu'elle doit quitter la séance et donne son pouvoir à Jean-Baptiste Mullon.

Vote n°16 : Approuvez-vous la composition ainsi proposée de la Commission d'Homologation ?

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstentions :4 voix (Marc Gatine et Bachar Kouatly 3 voix)

7) Commission d'Appels Sportifs :

Le Bureau Fédéral propose la composition ci-après :

- Laïneur-Lothaire Chazeau, Président
- Éric Delmotte
- Gilles Hervet
- Jean-Olivier Leconte
- Claire Pernoud

Matthieu Vieira souligne l'équilibre géographique de ces membres.

Mathilde Choisy demande si cette Commission sera compétente pour les affaires de triches présumées lors du jeu en ligne ; des litiges de ce type sont arrivés devant elle déjà.

Matthieu Vieira répond que les missions de cette Commission devront être adaptées à l'évolution des pratiques.

Eloi Relange souligne les effets ravageurs de la triche en ligne et des soupçons afférents. Il faut prendre le souci à bras le corps.

Bachar Kouatly dit que selon lui, il manque d'expertise au sujet de la triche en ligne parmi les membres proposés. C'est la raison pour laquelle il votera contre.

Larbi Houari informe qu'il doit quitter la séance et donne son pouvoir à Joël Gautier.

Vote n°17 : Approuvez-vous la composition ainsi proposée de la Commission d'Appels Sportifs ?

Pour : 20 voix

Contre : 4 voix (Marc Gatine et Bachar Kouatly 3 voix)

Abstentions :0 voix

8) Commission de Contrôle Économique et Gestion (CEEG) :

Les membres de cette Commission ont démissionné au printemps 2019 et la CCEG n'a pas été reconstituée depuis malgré le fait qu'elle soit statutaire.

Matthieu Vieira indique qu'une quinzaine de personnes ont répondu favorablement pour intégrer cette Commission, avec souvent d'excellents profils dans les domaines de la gestion et des finances.

Le Bureau Fédéral propose donc la composition suivante pour reconstituer la Commission de Contrôle Économique et Gestion.

- Éric Le Rol, Trésorier de la FFE, membre de droit
- Florian Rapin, Président
- Jocelyn Azzegag
- Frédéric Chomier
- Jean-Yves Gaillet
- David Jauneau
- Michel Léty
- Pascal Rossi
- Patrick Vigna

Bachar Kouatly s'étonne de voir Jocelyn Azzegag à la fois dans cette Commission mais aussi dans la Commission de discipline, au vu des 160 candidatures annoncées.

Matthieu Vieira explique que Jocelyn Azzegag était membre sortant de la Commission Fédérale de Discipline et que Rémi Helfer souhaitait le conserver. Il est par ailleurs candidat à la CCEG et le Bureau a souhaité le proposer de par son cursus professionnel parfaitement en phase avec les besoins et son engagement comme référent « Transparence & Éthique » sur la liste menée par Joël Gautier

Par ailleurs, Matthieu Vieira ajoute que Dominique Dervieux, par exemple, faisait partie auparavant de 4 Commissions statutaires. Il est aussi difficile de réduire brutalement le nombre de participations passées de personnes très investies. Enfin, les 160 candidatures annoncées ne concernent pas que des Commissions statutaires.

Bachar Kouatly dénonce un accord politique avec Joël Gautier.

Joël Gautier précise qu'il n'y a eu aucun accord politique ni durant la campagne ni après. Il n'est pas intervenu dans la composition des Commissions mis à part pour proposer Rémi Helfer à la Présidence de la Commission Fédérale de Discipline. Il précise que Jocelyn Azzegag a toutes les compétences et que c'est bien l'essentiel.

Eloi Relange salue la qualité des profils de cette Commission et l'importance de cette dernière. Il dit que si cette Commission avait existé auparavant, les 7 000 € utilisés sans justificatifs sur la carte affaires auraient pu être signalés plus tôt. Les compétences sont à prioriser et affirme lui aussi qu'il n'y a pas d'accord politique. Il précise à Bachar Kouatly que personne n'est là pour faire de la politique mais pour faire avancer la FFE.

Bachar Kouatly dit qu'il votera contre, pour les raisons qu'il évoque plus haut.

Pauline Guichard demande s'il y avait des femmes candidates à cette Commission. La réponse est négative

Eloi Relange parle du projet des 100 dirigeantes présenté dans son programme.

Vote n°18 : Approuvez-vous la composition ainsi proposée de la Commission de Contrôle Économique et Gestion ?

Pour : 20 voix
 Contre : 3 voix (Bachar Kouatly 3 voix)
 Abstentions :1 voix (Marc Gatine)

9) Commission Médicale :

Trois membres sont proposés par le Bureau Fédéral. La Présidente de cette Commission pourra la compléter par la suite si elle le souhaite.

- Marion Penalver, Présidente
- Pauline Guichard
- Dorian-Ciprian David

Didier Fretel ajoute que Dorian-Ciprian David est membre de la Commission Médicale de la Fide.

Vote n°19 : Approuvez-vous la composition ainsi proposée de la Commission Médicale ?

Pour : 24 voix
 Contre : 0 voix
 Abstentions :0 voix

Bachar Kouatly se félicite du nombre de femmes à 2/3 pour cette Commission.

Matthieu Vieira précise que 16 femmes au total ont candidaté. Jean-Baptiste Mullon précise que ce chiffre comprend les candidates des Commissions Participatives.

COMPÉTITIONS

1) Point sur les compétitions organisées par la FFE

Aucune convention n'a été signée lors de la mandature précédente pour les événements fédéraux à venir en 2021. Il est difficile de prévoir parfaitement à ce jour ce qui pourra être organisé et dans quelles conditions (jauges éventuelles). Certaines compétitions n'avaient même aucun organisateur envisagé. La ville de Chartres a finalement décliné l'organisation du top 16 et des Championnats de France toutes catégories, contrairement à ce que les annonces fédérales antérieures laissaient entendre.

Certaines grandes salles sur le territoire national sont aussi actuellement occupées par des vaccinodromes.

La compétition probablement la plus attendue est le Championnat de France des Jeunes prévu en juillet à Agen. Elle est d'autant plus attendue qu'elle a déjà été annulée l'an passé, en présentiel.

Le Bureau Fédéral redit son souhait de pouvoir communiquer le 7 mai les informations qui seraient en sa possession au sujet de ces Championnats et qu'une décision devra être prise à cette période.

La ville d'Agen souhaite fortement accueillir ces Championnats. L'équipe du centre des congrès d'Agen a été contactée pour une réunion technique par Eloi Relange et Mathilde Choisy. Le Centre des Congrès accueille un vaccinodrome actuellement. L'espoir est quand même minime pour ce championnat en juillet.

Il est acquis que les Championnats de France toutes catégories ne pourront pas avoir lieu à Chartres au mois d'août. D'autres solutions sont recherchées.

Les Championnats de France de parties rapides et de Blitz prévus à l'Ascension sont annulés, tout comme le trophée Roza Lallemand qui était prévu à Belfort.

Concernant les compétitions par équipes, le top 16 ne pourra pas se tenir à Chartres à la fin du mois de mai. La ville n'a pas souhaité signer de convention. Une solution, après consultation des clubs concernés, est en passe d'être trouvée du 24 juin au 4 juillet. Toutes les équipes n'ont pas encore confirmé.

Le Top 12 Féminin était prévu à Cesson-Sévigné (près de Rennes) avec le club de Domloup en lien avec le CD35 et la Ligue de Bretagne. Cette compétition ne peut pas se dérouler durant le confinement national. Il est recherché une solution du 26 au 29 août en concertation avec les équipes concernées. Le club de Domloup ne pourra pas accueillir cette compétition cet été.

Le Top Jeunes sera déplacé du 26 au 29 août prochain. Une solution a été trouvée avec le club de Corbas (près de Lyon) avec le soutien du directeur de la Compétition, Érick Mouret et de la Directrice Technique Nationale, Mathilde Choisy.

Jean-Baptiste Mullon précise que les formats de compétition des Top jeunes et 12 féminins sur des durées inhabituelles vont nécessiter des adaptations réglementaires par la Commission Technique.

Au vu de l'urgence de certains dossiers et des adaptations de lieux, de calendriers, pour certaines compétitions par équipes dans ce contexte de crise sanitaire, le Bureau Fédéral demande un mandat au Comité Directeur pour gérer l'ensemble de ces dossiers en fonction des informations qui arriveront.

Sophie Milliet demande si les Nationaux seront maintenus au cas où les Championnats de France toutes catégories devraient être annulés.

Eloi Relange répond que le souhait du Bureau Fédéral est d'organiser le plus de compétitions possibles mais que ces Nationaux représentent le principal poste de dépenses de ces Championnats. Sans les rentrées des inscriptions des joueurs aux opens, le déséquilibre financier sera alors énorme. Il reste pour l'heure sur la ligne d'organiser ces Championnats dans leur intégralité.

Bachar Kouatly dit son souhait de voir se disputer un Championnat de France Jeunes à Agen cette année, ville qui contribue beaucoup au jeu d'Échecs. Il se satisfait de voir le souhait du Bureau de travailler avec la ville d'Agen. Il s'interroge sur le financement des Nationaux s'il n'y avait pas de Championnats de France toutes catégories. Enfin, il précise que la convention à signer avec la ville de Chartres pour le top 16 était prête et prévoyait 60 000 € pour la FFE. Il demande si l'on a trouvé autant d'argent ailleurs.

Eloi Relange répond que son équipe n'est là que depuis 3 semaines et que le travail de recherche est en cours. Il trouve que cette remarque est déplacée, compte tenu du peu de temps alloué pour trouver une solution aux dossiers non traités. Les Nationaux sont effectivement couteux.

Vote n°20 : Donnez-vous mandat au Bureau Fédéral pour procéder aux adaptations nécessaires des compétitions organisées par la FFE (dates – lieux) ?

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstentions :4 voix (Marc Gatine et Bachar Kouatly)

Bachar Kouatly et Marc Gatine demandent à ce que figure dans ce compte rendu que leur abstention sur ce vote n'est que motivée par rapport à la subvention de 60 000 €, promise par la ville de Chartres pour le Top 16, ne voyant pas de solutions.

2) Point sur les compétitions internationales

Mathilde Choisy explique qu'il est peu probable qu'elles se tiennent toutes cette année et en dresse la liste.

Elle commence par détailler les compétitions prévues en France

La France est en mesure de participer prochainement à la Mitropa Cup en mode hybride au Château d'Asnières du 4 au 12 mai grâce au soutien logistique et à la grande volonté de la ville d'accueillir nos équipes Nationales.

La compétition étant organisée par la Fédération Suisse des Échecs. Cette dernière verse une subvention de 6 000 € à chaque Fédération participante, frais d'arbitrages inclus.

Un lieu va être recherché pour accueillir la phase qualificative de la coupe du monde individuelle mixte en hybride pour les joueurs classés plus de 2550.

Le Grand Chess Tour aura bien lieu en juin à Paris.

Elle poursuit par les compétitions prévues à l'étranger.

3) Tarifs interclubs et coupes 2021 – 2022 :

Il est proposé par le Bureau Fédéral que les droits d'engagements versés pour les interclubs ou les coupes cette saison soient reportés sur ces mêmes épreuves la saison prochaine. Ce report serait valable pour les compétitions n'ayant pas pu commencer et pour les interclubs qui n'ont vu qu'un match se disputer à l'automne dernier.

Pour les clubs ne souhaitant pas participer à ces mêmes épreuves la prochaine saison, un remboursement sera à faire.

Matthieu Vieira précise que ces droits d'inscription sont inclus dans le résultat excédentaire du budget fédéral 2020. Leur non-encaissement en 2021 va imputer le prochain résultat négativement.

Vote n°21 : Approuvez-vous le report sur la saison 2021-2022 des inscriptions déjà versées (coupes et interclubs) par les clubs en 2020-2021 pour les compétitions n'ayant pas pu avoir lieu ?

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstentions :0 voix

ADMINISTRATION

- 1) Projet de fusion absorption du club de Meudon (M92087) dénommé *L'Échiquier Meudonnais* par le club de Clamart (M92082) dénommé *Le Cavalier rouge*.

Didier Fretel évoque ce projet et indique qu'il a bien reçu toutes les pièces mentionnées par l'article 4.2.1 du Règlement Intérieur de la FFE. La Ligue concernée et le Comité Départemental ont tous deux donné un avis favorable. Il indique qu'il n'y a pas de raisons selon lui de s'opposer à cette demande.

Vote n°22 : Approuvez-vous le projet de fusion-absorption du club de Meudon (M92087) par le club de Clamart (M92082) ?

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstentions :0 voix

- 2) Projet Assoconnect

Eloi Relange rappelle le souhait pour le Bureau Fédéral de mettre en place la solution Assoconnect pour les clubs et organes déconcentrés le souhaitant. Il rappelle qu'il s'agit d'une promesse de campagne de l'équipe actuelle. Il explique les usages possibles de cette plateforme tant en terme de gestion des adhésions, que de la tenue de la comptabilité ou encore pour la création de sites Internet. Cette solution serait totalement prise en charge par la FFE. Cet outil représente un gain de temps et est adapté et conçu pour les associations sportives. Il cite deux clubs importants l'utilisant déjà. C'est une solution innovante pour les dirigeants actuels et les futurs dirigeants. Il y a un coût et une mise en place à faire pour que chaque club le voulant puisse en disposer en septembre. Il va y avoir besoin de formation avec une pyramide à mettre en place. Une somme a été budgétée dans le prévisionnel 2021 à cet effet.

Bachar Kouatly dit que cet outil est très efficace. Il en demande le coût exact à la FFE et il demande combien de clubs sont intéressés.

Eloi Relange répond que des clubs parfois importants l'utilisent déjà et en cite deux pour un coût annuel autour de 250 € à 300 € par an.

Bachar Kouatly évoque un ticket d'entrée pour une Fédération à 10 000 € soit donc l'équivalent de 40 clubs. Cette solution concerne selon lui plutôt les clubs très structurés qui ne représentent qu'une minorité de nos clubs. Il dit que cette solution ajoute de la dépense et chiffre les intentions diverses du Bureau à – 100 000 €.

Eloi Relange précise que ces dépenses sont de l'investissement, du progrès. La réforme numérique est un mouvement de fond qui a un coût.

Bachar Kouatly demande aussi s'il y a eu un appel d'offres.

Eloi Relange répond qu'il n'y a pas de solution comparable sur le marché pour une Fédération Sportive telle que la nôtre. Rien n'est signé.

Jean-Alain Steinfeld précise que s'il n'y a pas d'offre alternative, l'appel d'offre n'est pas nécessaire.

Bachar Kouatly demande de s'en assurer.

JURIDIQUE

Concernant les affaires disciplinaires en cours, Matthieu Vieira informe qu'au moins 4 dossiers datant d'il y a plus d'un an n'ont pas encore fait l'objet d'une instruction selon la transmission des dossiers effectuée par Maître Rabbé. Il est urgent de rattraper ce retard grâce aux Commissions désormais reconstituées et avec le renfort d'un second Instructeur.

Cependant, il indique que nous ne savons pas si, en 2020, le Bureau Fédéral a décidé d'engager ou de renoncer à des poursuites concernant ces 4 dossiers. Le siège fédéral ne dispose d'aucun compte rendu des réunions du Bureau Fédéral depuis l'ouverture de ces dossiers.

Pour le début d'année 2021, l'Instructeur Fédéral, Maître Lepetit a 3 dossiers entre les mains.

Concernant les contentieux juridiques en cours, Eloi Relange déclare qu'il en existait 6 à son arrivée à la Présidence de la FFE. Il affirme une volonté de tous les fermer.

Eloi Relange rappelle le souhait de la nouvelle équipe de réduire fortement les coûts d'avocats et le nombre de contentieux durant la mandature. Il ajoute qu'une moyenne de 46 000 € était dépensée annuellement sous la mandature précédente.

Celui concernant la plainte de l'AIDEF déposée par Monsieur Van Hoolandt s'est fermé le 2 avril dernier (sauf éventuel appel par l'AIDEF) par une ordonnance de non-lieu prononcée par le tribunal, obtenue grâce à l'avocat de Monsieur Moingt, mis en cause dans ce dossier. Étrangement l'avocate de la FFE n'a pas défendu la FFE, de quelque manière que ce soit. Il n'y a pas eu d'appel sous les 10 jours légaux, à notre connaissance.

Bachar Kouatly demande quels sont les 6 contentieux juridiques. Il demande s'ils seront tous fermés, y compris celui concernant la lettre anonyme dont Bachar Kouatly est co-plaignant.

Eloi Relange lui répond que oui. Bachar Kouatly manifeste son désaccord sur ce sujet et clame qu'il le fera savoir.

Joël Gautier explique que selon lui, les 46 000 € annuels concernent certes des frais d'avocats liés aux contentieux courants mais aussi des frais de travail au quotidien sur les questions juridiques posées à la FFE. Il y a un gain à réaliser. Il explique que faire faire ce travail par un juriste ne serait pas aussi

pertinent que par un avocat connaissant parfaitement le dossier et allant jusqu'aux plaidoiries devant le tribunal. Il pense qu'utiliser un juriste pourrait coûter deux fois plus cher qu'un avocat.

Eloi Relange dit que le sujet est en cours de débat et n'est pas encore tranché.

Matthieu Vieira répond que les coûts ne sont pas comparables car l'avocat rémunéré au forfait ne travaille pas à temps plein pour la FFE à l'inverse d'un juriste. Il ajoute que même avec un avocat au forfait, il est toujours nécessaire de faire appel à d'autres avocats spécialisés dans certains domaines et n'est donc pas sûr du gain évoqué par Joël Gautier.

QUESTIONS DIVERSES

Didier Fretel souhaite rappeler aux membres du Comité Directeur que la prochaine réunion est planifiée dans le calendrier fédéral les 19 et 20 juin prochain.

Eloi Relange précise qu'elle se fera en distanciel le samedi 19 juin probablement à 14h.

Il indique qu'il souhaite à l'avenir des Comités Directeurs plus courts mais plus fréquents que les 3 séances habituelles d'avant la crise sanitaire. Ces réunions pourraient se tenir en distanciel même après la crise sanitaire, mis à part une réunion annuelle en présentiel.

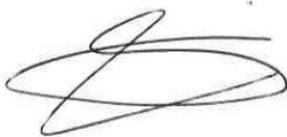
Didier Fretel ajoute qu'il faudra une modification de l'annexe du Règlement Financier de la FFE concernant les réunions du Comité Directeur en distanciel à venir après la crise sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,

Eloi RELANGE



Le Secrétaire Général de la FFE,

Didier FRETTEL

